

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 8 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, adjointe ; Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoints.

Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, GOURIOU Laura, VEZIER Lorna ; Mrs DURIEZ René, GODEFROY Marc, JOIGNANT Benjamin, OULAL Abdelkader.

Absents excusés : Mr CHEVALIER Romain qui donne pouvoir à Mme GOURIOU Laura.

Mr LETERME Christophe qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie.

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

TOURISME – PROJET DE CREATION DE DEUX LOGEMENTS ATYPIQUES

Une personne souhaiterait acheter un terrain en viager, rue de Fontaine Guérard, pour y installer deux voire trois habitations insolites, des dômes géodésiques, afin d'accueillir des visiteurs à la recherche d'un séjour au calme et en pleine nature. Le souhait de cette personne est de préserver le caractère du lieu tout en développant une activité touristique douce et respectueuse de l'environnement. Cette activité permettrait de participer au développement touristique de la commune et de générer des retombées pour les commerces et acteurs locaux.

Avant de poursuivre sa démarche, la personne souhaiterait connaître la position du conseil municipal.

Elle souhaiterait également savoir s'il serait envisageable de raccorder ces futurs hébergements au réseau d'assainissement. Elle propose de venir présenter son projet au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rencontrer cette personne et demande à Mme le Maire de vérifier, si les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) rendent ce projet réalisable.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

137DELIB140926

